



SAINT ROMAIN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

De la séance Ordinaire du Conseil Municipal

Du 7 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni publiquement à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Serge GRAPPIN, le Maire.

Date de la convocation : 23/02/2017

Membres présents : Mrs Serge GRAPPIN, David BISE, Gilles BUISSON, Patrick GERMAIN, Bernard MARTENOT, Mathieu THIBERT; Mmes, Myriam MULLER, Sandra POULET.

Membre absent ayant donné procuration : Jacques CHEVALIER à Serge GRAPPIN

Membres absents excusés : Mme Carole CHABOCHE

Le quorum étant atteint, Monsieur Serge GRAPPIN, Maire, déclare ouverte la séance publique du Conseil Municipal.

Nomination d'un secrétaire de séance : En application des dispositions de l'article L 2121-15, le conseil municipal nomme David BISE aux fonctions de secrétaire de séance.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2017

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 31/01/2017, ne soulève aucune observation. Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

2- Délibérations n°2017-03-002 : Sacristie : demande de subvention au titre de Village Côte d'Or

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération approuvant la demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre des édifices culturels non protégés pour la réfection de la sacristie. Aux vues des éléments éligibles, il propose à l'assemblée de modifier le programme de subvention au titre de Village Côte d'Or.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de ses membres, décide de solliciter le Conseil départemental au titre de Village Côte d'Or pour la réfection de la sacristie.

Vote : 9 pour

3- Délibération n°2017-03-003 : Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de gestion des eaux pluviales

M. le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud est compétente en matière d'eaux pluviales, en raison de la compétence assainissement collectif, considérée comme indissociable par les services de l'Etat sur le plan juridique.

Compte-tenu du fait qu'il est préférable, sur le plan opérationnel, que cette compétence demeure exercée par les communes, il est proposé que la communauté d'agglomération confie la gestion des ouvrages et du service eaux pluviales aux communes par convention le temps d'organiser le transfert effectif.

M. le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, à 5 voix pour et 4 abstentions, le conseil municipal à la majorité de ses membres votants autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion du service « eaux pluviales urbaines » entre la commune et la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud ainsi que tout document inhérent à cette décision.

Vote : 5 pour / 4 abstentions

4- Délibération n°2017-03-004 : SICECO : modification des statuts

M. le Maire rappelle que suite à la délibération du SICEO approuvant le retrait des 7 communes du Grand Dijon, l'intégration des 24 communes du SERT, et l'intégration des communautés de communes, il est nécessaire, en tant que commune adhérente au SICECO, de se prononcer sur l'ensemble de ces modifications reprises dans les nouveaux statuts au syndicat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les modifications et autorise M. le Maire à signer tout document inhérent à cette décision.

Vote : 9 pour

Questions et informations diverses

1/ Compte-rendu des réunions par les élus et des décisions du maire en vertu de ses délégations.

2/ Budget :

- Présentation du budget 2016 et prévisions du budget 2017 par la commission finances. Vote des budgets 2017 prévu le 30 mars 2017.

2/ Vie Locale :

- Echanges d'idées pour améliorer le débit internet dans la commune.
- Programme de subvention FAVA favorisant une association locale. Les conseillers ont choisi de proposer le programme FAVA du Conseil Départemental à l'association AREHR.

Réunion du prochain conseil municipal : le 30 mars 2017 à 20h30

Fin de la séance : 22h30

Saint Romain, le 16 mars 2017

Le Maire

Serge GRAPPIN